



Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 NOVEMBRE 2020
N° 31

**OBJET : Création d'un poste d'Agent technique dans le cadre du dispositif
Contrat unique d'insertion
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)
Parcours emploi compétences**

Date de la convocation :
12/11/2020

Nombre de membres
Composants
l'Assemblée : 13

Nombre de Conseillers
en exercice : 13

Nombre de membres
présents : 10

Nombre de votants : 13

Quorum : 07

Secrétaire de séance
M. COGGIA
Jean Dominique

L'an deux mille vingt, le lundi 16 novembre, à 16 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. COGGIA François, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. COGGIA François, M. AMPART Jean Claude, Mme DELFINI Viviane, M. SPADA Sébastien, M. CERVIOTTI Jean Louis, M. MALATESTA Ludovic, Mme AIUTI Dominique, M. COGGIA Jean Dominique, M. RAFFALLI Louis, M. DANIELLI François.

ETAIENT ABSENTS : Mme ANDREI Brigitte, Mme BIFERALI Martine, M. LAPORTE Bernard.

ABSENTS REPRESENTES : Mme ANDREI Brigitte donne pouvoir à M. AMPART Jean-Claude, Mme BIFERALI Martine donne pouvoir à Mme AIUTI Dominique, M. LAPORTE Bernard donne pouvoir à M. COGGIA Jean-Dominique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20201204-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2020

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Le Maire propose au Conseil Municipal, de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} janvier 2021 au dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Le Maire propose donc de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de créer un poste d'Agent technique à compter du 1^{er} janvier 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine (20 heures minimum sauf cas particuliers).
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Les dépenses résultantes de cette création sont prévues au budget et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

François COGGIA